

03 DÉCEMBRE 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 03 décembre 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Madame la mairesse, Pauline Quinlan et Monsieur le conseiller Onil Couture sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur PAUL M. ROLLAND.

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2001-12-531 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2001
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2001-12-532 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 NOVEMBRE 2001
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2001-12-533 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2001

03 DÉCEMBRE 2001

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2001
- 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2001
- 3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2001
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N. M. 4.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE ET DE MESSIEURS LES CONSEILIERS JEAN McMASTER , ONIL COUTURE, PAUL M. ROLLAND ET JEAN-GUY TARTE
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001
- 2001-12-535 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2002 »
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2002
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96.
- 2001-12-536 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96. »
- 6. RÈGLEMENTS**

03 DÉCEMBRE 2001

	7.	AFFAIRES COURANTES
2001-12-537	7.1	AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES
2001-12-538	7.2	RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES
2001-12-539	7.3	ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001
2001-12-540	7.4	ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES À MÊME LE SURPLUS –EXERCICE FINANCIER 2001
2001-12-541	7.5	PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DES TRAVAUX DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT
2001-12-542	7.6	SUBVENTION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT
2001-12-543	7.7	DÉPENSES DE RÉPARATIONS À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE
2001-12-544	7.8	AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION À MÊME LE BUDGET
52001-12-545	7.9	DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT – EXERCICE FINANCIER 2002
2001-12-546	7.10	ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE PAR LA VILLE DE BROMONT, EMPHYTÉOTE, À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC, LOT 1191, CADASTRE DE BROMONT
2001-12-547	7.11	DEMANDE DE RECONDUCTION DES SERVICES DE DOUANES ET CANPASS À L'AÉROPORT RÉGIONAL DES CANTONS DE L'EST.
2001-12-548	7.12	CONCOURS QUÉBÉCOIS ENTREPRENEUR-E À TOUT ÂGE, VOLET LOCAL (RÉGION HAUTE-YAMASKA ET ROUVILLE)
2001-12-549	7.13	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT –EXERCICE FINANCIER 2002
2001-12-550	7.14	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA MAISON SITUÉE AU 366 DE LA RUE DE LA COURONNE, LOT 1265-19 DU CADASTRE DE BROMONT.

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-551	7.15	ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU <u>VOICI BROMONT</u> , ANNÉE 2002
2001-12-552	7.16	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC, RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD
2001-12-553	7.17	MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET IBM CANADA LTÉE
2001-12-554	7.18	RÉSOLUTION D'APPUI À FOR-ÉCO
2001-12-555	7.19	BAIL MICROCELL
	8.	AFFAIRES DU PERSONNEL
2001-12-556	8.1	EMBAUCHE D'UN COMPTABLE
	9.	CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
N. M.	9.1	DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVEMENT AU DOSSIER DE MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET À MADAME LINA MANDRÉA
N. M.	9.2	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST
N. M.	9.3	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRALD R. SCOTT DATÉE DU 26 NOVEMBRE 2001
N. M.	9.4	DÉPÔT DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE FINANCIER 2002
N. M.	9.5	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE LEMIEUX, MINISTRE D'ÉTAT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS RELATIVEMENT AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

03 DÉCEMBRE 2001

10. VARIA
- N. M. 11. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS
MUNICIPAUX
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2001-12-557 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-12-531

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 3.4 aurait dû se lire de la façon suivante :

3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 23 NOVEMBRE 2001

- le sujet numéro 5.1 aurait dû se lire de la façon suivante :

5.1 AVIS DE MOTION DE LA
PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE
TARIFICATION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2002

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-532

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 19 NOVEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 19 novembre 2001.

ADOPTÉ

2001-12-533

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois novembre 2001 au montant de **SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET SEIZE CENTS (641 959,16 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE
L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} NOVEMBRE 2001**

03 DÉCEMBRE 2001

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 1^{er} décembre 2001.

N. M

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE NOVEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre 2001. La valeur des permis émis durant le mois de novembre 2001 se chiffre à **TROIS CENTS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ DOLLARS.**

2001-12-534

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
23 NOVEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 novembre 2001.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE
MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE ET DE MESSIEURS LES
CONSEILLERS JEAN McMASTER, ONIL COUTURE, PAUL M.
ROLLAND ET JEAN-GUY TARTE**

03 DÉCEMBRE 2001

Madame Pauline Quinlan, mairesse et Messieurs les conseillers Jean McMaster, Onil Couture, Paul M. Rolland et Jean-Guy Tarte déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE
TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002**

Monsieur le conseiller PIERRE BRASSARD donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement de tarification pour l'exercice financier 2002.

2001-12-535

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 851-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION,
EXERCICE FINANCIER 2002 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 851-2001 lors de son adoption.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2002**

03 DÉCEMBRE 2001

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2002.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES,
D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES
POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ANNULANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 800-96**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, annulant le règlement numéro 800-96.

2001-12-536

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES
FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU
NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ANNULANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 800-96. »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 852-2001 lors de son adoption.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-537

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 20 août au 23 novembre.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2001-12-538

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU l'abolition de la taxe d'affaires pour l'année 2000 et que plusieurs comptes de taxes sont irrécupérables ;

ATTENDU que certains comptes à recevoir divers sont irrécupérables ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les listes des créances radiées suivantes:

Liste des taxes d'affaires	6 234,67 \$
Liste des factures diverses	452,74 \$

Total	6 687,41 \$
-------	-------------

QUE les dites listes fassent partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-539

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2001

ATTENDU les résolutions numéros 2001-01-012, 2001-04-154, 2001-05-212, 2001-06-267, 2001-09-408 et 2001-11-494 ;

ATTENDU QUE la Ville participera financièrement au coût des travaux du ministère des Transports pour les feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

SERVICE	DESCRIPTION	\$ PRÉVUS	\$ RÉEL	\$ ÉCART
Transport	Feu circulation Pierre-Laporte	12 329,00 \$	0 \$	(12 329,00\$)
Transport	Étude et travaux de pavage		19 376,00 \$	19 376,00 \$
Loisirs	Réfection aréna	103 654,00 \$	87 447,65 \$	(16 206,35 \$)
Administration	WEB rôle	2 665,00 \$	0 \$	(2 665,00 \$)
			TOTAL	(11 824,35 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (31 200,35 \$)**

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DIX NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (19 376,00 \$)** pour financer les écarts excédentaires de certains achats prévus et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-540

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LE SURPLUS –
EXERCICE FINANCIER 2001**

ATTENDU les résolutions numéros 2001-01-11, 2001-04-153, 2001-05-211, 2001-06-266, 2001-09-409 et 2001-11-495 ;

ATTENDU QUE la Ville participera financièrement au coût des travaux du ministère des Transports pour les feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

SERVICE	DESCRIPTION	\$ PRÉVUS	\$ DÉPENSÉ	ÉCART
Gestion du territoire	Feux circulation Pierre-Laporte	51 624,00 \$	0 \$	(51 624,00\$)
Gestion du territoire	Affichage autoroutier	7 938,80 \$	0 \$	(7 938,00 \$)
Gestion du territoire	Centre d'information économique	44 561,07 \$	52 499,87 \$	7 938,80 \$
Gestion du territoire	Étude et travaux de pavage	19 376,00 \$		(19 376,00 \$)
			Total :	(71 000,00 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la somme de **SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (78 938,00 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations.

D'autoriser la trésorière à financer les dépenses en immobilisations à même le surplus pour une somme de **SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (7 938,00\$)**.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-541

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU COÛT DES TRAVAUX DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DES FEUX
DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DE LA ROUTE PIERRE-
LAPORTE ET DU BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU le protocole d'entente avec le ministère des Transports relativement aux feux de circulation à l'intersection de la route Pierre-Laporte et du boulevard de l'Aéroport;

ATTENDU QUE la Ville participera financièrement au coût des travaux du ministère des Transports pour les feux de circulation Pierre-Laporte;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer une somme n'excédant pas **SOIXANTE ONZE MILLE DOLLARS (71 000 \$)** pour sa participation financière aux travaux.

D'affecter la somme de **SOIXANTE ONZE MILLE DOLLARS (71 000 \$)** du surplus accumulé.

ADOPTÉ

2001-12-542

**SUBVENTION RELATIVE À L'AMÉLIORATION DU BOULEVARD
DE L'AÉROPORT**

ATTENDU la lettre datée du 1^{er} août 2001 de Monsieur Guy Chevrette, ministre des Transports accordant à la Ville de Bromont une subvention maximale de **VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (22 500 \$)** pour les travaux d'amélioration du boulevard de l'Aéroport;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le boulevard de l'Aéroport pour un montant de **TRENTE ET UN MILLE QUARANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX SEPT CENTS (31 048,77 \$)**, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

03 DÉCEMBRE 2001

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ

2001-12-543

DÉPENSES DE RÉPARATIONS À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, FINANCÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE

ATTENDU la résolution numéro 2001-04-155 intitulée « Dépenses de réparations à la centrale de traitement des eaux financées à même la réserve financière » ;

ATTENDU QUE le montant des dépenses est de 20 531.35 \$ et que le montant prévu était de 24 503.46 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le montant prélevé à même la réserve de **TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET ONZE CENTS (3 972.11 \$)**.

ADOPTÉ

2001-12-544

AUGMENTATION DE LA PROVISION POUR LES CONTESTATIONS D'ÉVALUATION À MÊME LE BUDGET

ATTENDU les sommes disponibles à même le budget 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à augmenter la provision pour contestations d'évaluation pour un montant de **CINQUANTE-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (57 924.94 \$)**.

03 DÉCEMBRE 2001

QUE la provision soit augmentée à même le budget 2001 de la façon suivante :

01-211-60-000	Taxes INR	10 326,40 \$
01-211-11-000	Taxes foncières	44 705,46 \$
02-990-00-896	Remboursement d'intérêts	<u>2 893,08 \$</u>
		57 924,94 \$

ADOPTÉ

2001-12-545

**DÉTERMINATION DU TAUX D'INTÉRÊT – EXERCICE
FINANCIER 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE tous les comptes divers en souffrance portent intérêt au taux de **NEUF
POUR CENT (9 %)** par année pour l'exercice financier 2002.

ADOPTÉ

2001-12-546

**ACTE DE SERVITUDE DE PASSAGE PAR LA VILLE DE BROMONT,
EMPHYTÉOTE, À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC, LOT 1191,
CADASTRE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte de servitude de passage par la Ville de Bromont à Bell Canada et à Hydro-Québec, lot 1191, cadastre de Bromont

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de servitude.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-547

**DEMANDE DE RECONDUCTION DES SERVICES DE DOUANES ET
CANPASS À L'AÉROPORT RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE, depuis les événements du 11 septembre 2001, les services de douanes et CANPASS ne sont plus disponibles à l'Aéroport régional des Cantons de l'Est et ce, par mesure de sécurité ;

ATTENDU QUE cette nouvelle directive prive nos usagers industriels, commerciaux et touristique de ce service jugé indispensable au développement de notre région ;

ATTENDU QU'en outre, cette situation engendre des pertes de revenus, tels queles frais d'atterrissage et d'aérogare, de stationnement, de ravitaillement et de location de voiture, entre autre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont, l'une des trois villes avec Granby et Cowansville formant la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, appuie les démarches de la Régie afin que soient reconduits les services de douanes et CANPASS à l'Aéroport régional des Cantons de l'Est.

ADOPTÉ

2001-12-548

**CONCOURS QUÉBÉCOIS ENTREPRENEUR-E À TOUT ÂGE, VOLET
LOCAL (RÉGION HAUTE-YAMASKA ET ROUVILLE)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà versé à l'organisme la somme de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne peut, à même son budget 2001, verser un autre montant à l'organisme.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

2001-12-549

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2002, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (262 454 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS QUARANTE-CINQ DOLLARS (26 245 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2002, soient adoptées telle que soumises.

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux à payer la somme de **VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS QUARANTE-CINQ DOLLARS (26 245 \$)** à l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉ

2001-12-550

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA
MAISON SITUÉE AU 366 DE LA RUE DE LA COURONNE, LOT 1265-
19 DU CADASTRE DE BROMONT**

ATTENDU la résolution numéro 01-71 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'édition du 17 novembre 2001 de l'hebdomadaire Le Guide ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 DÉCEMBRE 2001

D'accorder une dérogation mineure afin de rendre conforme la maison située au 366 de la rue de la Couronne, lot 1265-19 du cadastre de Bromont qui empiète de 19 centimètres dans la marge latérale.

ADOPTÉ

2001-12-551

ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU VOICI BROMONT, ANNÉE 2002

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 28 novembre 2001 à 14 heures, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX, taxes en sus	
	IMPRESSION	FILMS FINAUX
Imprimerie Debesco	1 552,00 \$	240,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat d'impression du Voici Bromont au seul soumissionnaire conforme soit Imprimerie Debesco inc., selon les prix soumis, pour l'impression d'un numéro, année 2002.

ADOPTÉ

2001-12-552

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC,
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE des travaux de réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc sont requis sur la rue Shefford ;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont admissibles au programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » ;

03 DÉCEMBRE 2001

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, à présenter le projet « RÉFECTION D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET AQUEDUC DE LA RUE SHEFFORD » tel que soumis, dans le cadre dudit programme de subvention.

QUE les sommes d'argent nécessaires à la réalisation dudit projet soient disponibles lorsque requises.

ADOPTÉ

2001-12-553

**MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
IBM CANADA LTÉE**

ATTENDU la demande d'IBM Canada Ltée relativement à l'utilisation des locaux de la caserne 3, advenant un sinistre ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'inclure à l'entente entre la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée relative à l'utilisation du camion d'incendie d'IBM et la mise à la disposition d'IBM du garage de la caserne 3 pour entreposer ledit camion, l'annexe suivante :

IBM Canada Ltée, sur une base exceptionnelle, en cas de sinistre, pourra utiliser les installations suivantes de la caserne 3, du service d'incendie de la Ville de Bromont, située au 15, rue du Ciel :

- Salle de classe pour les médias
- Bureau de la réception
- Bureau de l'officier
- Salle de conférence pour l'équipement de gestion de crise
- Salon pour les opérations

Advenant un sinistre qui implique le Service des incendies dans ces opérations d'urgence pour lesquelles l'usage de certaines installations sont nécessaires au bon fonctionnement du service, IBM devra partager l'utilisation des locaux avec le personnel du service des incendies de la Ville de Bromont, pour autant que la Ville n'ait pas besoin de tous ses locaux pour gérer ledit sinistre.

03 DÉCEMBRE 2001

Le Service des incendies de la Ville de Bromont se réserve la possibilité de changer l'usage de certains locaux selon les besoins du service et ainsi modifier ladite annexe à l'entente entre la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée.

QUE la présente résolution fasse partie intégrante de l'entente entre la Ville de Bromont et IBM Canada Ltée, comme annexe « F ».

QUE IBM Canada Ltée fasse parvenir à la Ville de Bromont son acceptation du texte de la présente annexe.

ADOPTÉ

2001-12-554

RÉSOLUTION D'APPUI À FOR-ÉCO

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Justin Manasc de la firme For-éco ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal appuie la demande de la firme For-éco, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles, afin d'améliorer la qualité des infrastructures récréatives du site Bromont sur le lac.

QUE, suite à l'acceptation du projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles, un permis municipal soit demandé préalablement à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

2001-12-555

BAIL MICROCELL

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

03 DÉCEMBRE 2001

D'accepter le bail proposé par la Compagnie Microcell relativement à la l'érection d'une tour de relais à l'intersection du chemin de l'Assomption et de l'autoroute des Cantons de l'Est.

QUE ledit bail soit consenti pour une période de dix (10) ans et pour un loyer annuel de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**.

QUE ledit bail soit conditionnel à des travaux d'arpentage aux frais de la compagnie Microcell ainsi qu'à l'obtention d'un permis.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit bail.

ADOPTÉ

2001-12-556

EMBAUCHE D'UN COMPTABLE

ATTENDU le contrat de travail entre la Ville de Bromont et Madame Julie Senécal pour la période du 26 février 2001 au 22 février 2002 ;

ATTENDU notre satisfaction face à la prestation de travail de Madame Julie Senécal ;

ATTENDU QUE, durant la période des fêtes, l'hôtel de ville est fermé ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mettre fin au contrat de travail entre la Ville de Bromont et Madame Julie Senécal et ce, à compter du 31 décembre 2001.

D'embaucher Madame Julie Senécal au poste de comptable à compter du 1^{er} janvier 2002, au salaire déterminé selon la classe 2 échelon 4 des *Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non-syndiqués de la Ville de Bromont* en vigueur.

QUE les conditions de travail de madame Julie Senécal soient celles prévues aux *Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres et non-syndiqués de la Ville de Bromont*.

QUE la date d'embauche de Madame Julie Senécal pour les fins d'ancienneté et de vacances soit le 26 février 2001.

QUE les trois (3) jours sans solde durant les période des fêtes lui soient payés.

ADOPTÉ

03 DÉCEMBRE 2001

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVEMENT AU DOSSIER DE
MONSIEUR RÉGIS PELLETIER ET À MADAME LINA MANDRÉA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRALD R. SCOTT DATÉE
DU 26 NOVEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Scott.

N. M.

**DÉPÔT DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA, EXERCICE FINANCIER 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du budget de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE LEMIEUX, MINISTRE
D'ÉTAT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
RELATIVEMENT AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Lemieux.

03 DÉCEMBRE 2001

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée relativement aux regroupements municipaux.

N. M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Bourque s'informe sur l'objet de la demande de subvention dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (sujet 7.16 de l'ordre du jour). Monsieur Bourque s'interroge sur la hausse de l'évaluation de certaines propriétés et sur le total des dépenses effectuées par le Conseil au cours de l'année.
- Monsieur Robert Désourdy demande si le taux d'intérêt décrété par la Ville est le même que l'an dernier. Il s'informe sur le projet d'aménagement à la base de plein air Bromont sur le lac, dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (sujet 7.18 de l'ordre du jour). Il demande des informations sur le terrain industriel de la rue du Pacifique et demande à qui appartient présentement ledit terrain. Il s'informe de la teneur de la lettre de Monsieur Scott (sujet numéro 9.3 de l'ordre du jour).

2001-12-557

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée

ADOPTÉ

PAUL M. ROLLAND, MAIRE SUPPLÉANT

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER